CONSULTATION :
CONSEIL, CONCEPTION, FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE/INTÉRIEURE DES SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE DE MARSEILLE

CONTRAT
VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Avec le soutien de nos financeurs institutionnels

Le projet de nouveau site de l'E2C Marseille, situé au boulevard Romain-Rolland, est financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Social Européen

et le soutien des entreprises, des associations et des partenaires du Service public de l'Emploi engagés à nos côtés

SOMMAIRE

CONSULTATION : CONSEIL, CONCEPTION, FOURNITURE ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE EXTÉRIEURE/INTÉRIEURE DES SITES DE L'ÉCOLE DE LA 2e CHANCE DE MARSEILLE..... 1

I. L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE DE MARSEILLE, UNE FORMATION TREMPLIN À VISÉE D'INSERTION..... 4

II. ALLOTISSEMENT 5

III. NATURE DE L'OPÉRATION..... 5

IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES..... 6

A. LIEU(X) D'EXECUTION :..... 6

B. CODE CPV 6

C. VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION..... 6

V. DESCRIPTIF DE LA MISSION..... 7

A. MODALITÉS D'EXÉCUTION 7

B. PLAN DE SÛRETÉ-SÉCURITÉ..... 7

C. ENGAGEMENTS 7

D. PUBLICS VISÉS 7

E. OBJECTIFS 7

F. PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE > SOLUTION DE DISPLAY 8

G. RÔLE DE CONSEIL 8

H. LA CHARTE GRAPHIQUE..... 8

- MAQUETTE ET CHARTE DE SIGNALÉTIQUE..... 9
- VALIDATION AVANT MISE EN PRODUCTION..... 9
- DURÉE ET DÉLAIS DE LIVRAISON 9

VI. CONDITIONS GÉNÉRALES..... 10

A. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES..... 10

B. CONDITIONS DE RÈGLEMENT 10

C. RÉSILIATION..... 10

D. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE 10

E. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE 10

VII. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION..... 11

A. DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT..... 11

B. RÉCEPTION DES PLIS 11

C. QUESTIONS DES CANDIDATS AVANT LA REMISE DES OFFRES 11

D. CRITÈRES D'ATTRIBUTION..... 12

E. RÉGULARISATION DES OFFRES..... 12

F. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES 13
VIII. CONTACTS 13
IX. SIGNATURE 13

I. L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE DE MARSEILLE, UNE FORMATION TREMPLIN À VISÉE D'INSERTION

L'École de la 2e Chance (E2C) a pour mission d'assurer, par une formation tremplin en alternance et une pédagogie originale, l'insertion de jeunes adultes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et sans emploi (les NEETs).
Établissement d'intérêt général, l'E2C Marseille a accueilli 900 stagiaires en 2019 sur ses 4 sites.
Créée à Marseille en 1998, elle est la première école référente d'un dispositif qui compte aujourd'hui 131 sites en France. L'E2C Marseille a activement participé à la création du Réseau E2C France, elle en est membre fondateur et 1re Vice-présidente. Aujourd'hui, l'École de la 2e Chance de Marseille, forte de sa pédagogie originale, s'inscrit plus que jamais dans la lutte pour l'insertion professionnelle, citoyenne et sociale des jeunes confrontés au décrochage scolaire, devenue un objectif européen, national et local.
Pour mener à bien cette mission, l'E2C Marseille propose une formation à visée d'insertion professionnelle et sociale. Cette formation tremplin se déroule en alternance et vise l'acquisition de compétences fondamentales (savoir-être et savoirs) en vue d'une sortie en emploi, en alternance, ou en formation qualifiante. Des modules de formation aux contenus individualisés permettent au stagiaire de progresser dans les différents domaines de compétences, en fonction des besoins et prérequis de son projet professionnel : communiquer à l'oral et à l'écrit, calculer et raisonner, utiliser le numérique, agir en collectif, préparer son avenir professionnel, apprendre tout au long de la vie, agir dans son environnement et au travail, s'ouvrir à la vie culturelle, sociale et citoyenne, communiquer en anglais. À l'acquisition de ces compétences fondamentales s'ajoutent des formations passerelles, pour acquérir des prérequis professionnels et/ou des compétences métiers spécifiques (hôtellerie-restauration, pâtisserie, service, pose de fibre optique, électricité, VRD, santé, propreté…).

Coordonnées	**École de la 2e Chance de Marseille** 04 96 15 80 40 www.e2c-marseille.net @E2CMarseille @E2C_Marseille 360 chemin de la Madrague-Ville ▪ 13015 Marseille Email : communication@e2c-marseille.net
Président ▪ Directrice générale	Louis ALOCCIO ▪ Sonia CICCIONE
Statut	Association loi 1901
Création	1998
Public accueilli	Jeunes de 18 à 25 ans, sans formation (84% sont de niveau Infra V) et sans emploi (91% n'ont aucune expérience professionnelle) et sortis du système scolaire depuis au moins 1 an
Stagiaires en 2019	900
Taux d'insertion Sorties positives *Dont formation qualifiante* *Dont contrats de travail* *Dont contrats en alternance* *Dont emplois aidés* *Création d'entreprise*	60 % *18%* *30%* *9%* *2%* *1%*
Pédagogie	Apprentissage de l'Autonomie Découverte de différents métiers Définition projet Professionnel et individualisation du parcours Alternance en entreprise
Durée de la formation	5,2 mois en moyenne
Attestation en fin de parcours	Attestation de Compétences Acquises
L'E2C Marseille inscrite dans un Réseau national d'envergure Un label reconnu par l'État	Label « École de la 2e Chance » reconnu par les Ministères de l'Emploi, de l'Éducation Nationale et par le CNEFOP. Audit AFNOR tous les 2 ans.

Paraphes :

II. ALLOTISSEMENT

Le marché est décomposé en 4 lots :

Lots	Prestations
Lot 1 : Site de Saint-Louis	Signalétique intérieure
Lot 2 : Site de Romain-Rolland	Signalétique intérieure/extérieure
Lot 3 : Site de Montolieu	Signalétique extérieure
Lot 4 : Site de Miramas	Signalétique intérieure/extérieure

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul ou plusieurs lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

III. NATURE DE L'OPÉRATION

Il s'agit d'assurer la conception, la fourniture et la pose de la signalétique bâtimentaire des sites de l'École de la 2e Chance de Marseille. Le titulaire doit également apporter tout conseil à l'E2C sur les quantités, les lieux d'implantation, la création graphique de la signalétique.

Paraphes :

IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

A. LIEU(X) D'EXECUTION :

Bouches-du-Rhône. E2C Marseille.

Site	Adresse
Saint-Louis	360 chemin de la Madrague-Ville - 13015 Marseille
Romain-Rolland	343 boulevard Romain-Rolland – 13009 Marseille
Montolieu	9 rue Montolieu – 13002 Marseille
Miramas	18 Route des Chirons – 13140 Miramas

B. CODE CPV

Le code CPV de la consultation :

- 44423400-5 Panneaux de signalisation et articles connexes
- 35261100-2 Panneaux indicateurs à messages variables
- 79415200-8 Services de conseil en conception

C. VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Une visite des lieux d'exécution de la prestation est obligatoire sur tous les sites. L'objet de ces visites étant d'appréhender les différentes caractéristiques des lieux, des éventuelles difficultés d'exécution. Elle permettra également aux candidats de prendre connaissance de la signalétique existante, des problématiques actuelles afin de répondre aux objectifs de l'E2C Marseille.

Par ces visites, l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance des installations existantes, des voies d'accès et de sorties, des éventuelles difficultés liées aux activités de l'E2C Marseille et des prestations à exécuter.

Les visites s'effectueront avec le responsable logistique ou son représentant et avec la directrice de la communication. Elles doivent être planifiées avec le correspondant référencé ci-après :

Correspondant - visite du site	Téléphone	Courriel
Laurent GIANGRECO	06 16 38 37 34	laurent.giangreco@e2c-marseille.net

Les visites guidées auront lieu :

- sur le site de Saint-Louis : mardi 24 et jeudi 26 novembre à 9h30 ;
- sur le site de Romain-Rolland : mardi 24 et jeudi 26 novembre à 14h30 ;
- sur le site de Montolieu : mardi 24 et jeudi 26 novembre à 11h00 (à la suite de la visite du site de Saint-Louis) ;
- sur le site de Miramas : lundi 23 et vendredi 27 novembre à 10h00.

Tous les candidats auront droit au même temps et aux mêmes informations. Les visites pourront avoir lieu de façon groupée.

Paraphes :

V. DESCRIPTIF DE LA MISSION

A. MODALITÉS D'EXÉCUTION

Lors des interventions, le prestataire prévoira des équipes en qualité et quantités suffisantes pour mener à bien l'ensemble des prestations.

Le prestataire utilisera son propre matériel nécessaire et spécialisé pour ce genre de travail.

B. PLAN DE SÛRETÉ-SÉCURITÉ

Le prestataire s'engage à respecter le règlement intérieur et le plan de prévention et de sûreté-sécurité en vigueur au sein de l'E2C. Ces éléments lui seront transmis avant le début des prestations, le prestataire s'engageant à les faire observer par son personnel.

C. ENGAGEMENTS

Le prestataire s'engage à :

- Conseiller l'E2C sur l'emplacement des panneaux et les quantités ;
- Faire une proposition de planning de réalisation incluant les phases de validation ;
- Concevoir et faire une proposition graphique des panneaux sur la base de la liste validée ensemble ;
- Réaliser les livrables ;
- Livrer et poser la signalétique intérieure/extérieure sur les 4 sites ;
- Assurer le SAV.

D. PUBLICS VISÉS

Toutes les personnes amenées à fréquenter les locaux de l'E2C Marseille.

- Les nouveaux stagiaires et stagiaires potentiels (venant pour les informations collectives, les entretiens de recrutement, la rentrée) ;
- Les visiteurs ;
- Les personnes à mobilité réduite ;
- Les stagiaires en parcours qui doivent trouver les salles de cours et les permanences.

E. OBJECTIFS

- Améliorer l'orientation et la gestion des flux (intérieur/extérieur)
- Se mettre à jour des normes et obligations en matière de signalisation, respecter et anticiper la règlementation dans les **ERP**, notamment pour les personnes porteuses de handicap
- S'appuyer sur l'identité visuelle de l'E2C Marseille pour concevoir une charte signalétique harmonisée et contemporaine
- La signalétique doit permettre également de rendre les antennes de l'E2C plus visibles de l'extérieur (grand public).

Une liste prévisionnelle des besoins par site est jointe au présent document.

Paraphes :

F. PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE > SOLUTION DE DISPLAY

Cette prestation supplémentaire éventuelle ne rentre pas dans l'analyse des offres. Cette référence sera potentiellement achetée à la notification du marché.

Dans le grand hall intérieur du campus de Saint-Louis, l'E2C souhaiterait installer une solution d'affichage dynamique de type **Écran Dynamique Grand Format** ou **Totem Digital Grand Format**.

Le prestataire conseillera l'E2C Marseille sur la meilleure solution adaptée au lieu et aux publics.

Nous souhaitons proposer à nos publics un mode de communication moderne et adapté au lieu, afin de les orienter et de les informer. L'équipement devra avoir un niveau de luminosité adaptatif et cela quelles que soient les conditions d'ensoleillement ou de luminosité.

La solution display media devra être fournie et installée avec un logiciel d'affichage dynamique ergonomique pour lequel le prestataire assurera la formation à l'utilisation du logiciel et aux spécificités techniques. Ce logiciel devra permettre aux utilisateurs de créer, diffuser et planifier des contenus multimédias de manière intuitive, que ce soit sur un réseau local ou à distance.

G. RÔLE DE CONSEIL

Le prestataire assurera un rôle de conseil pour optimiser la gestion des flux à proximité immédiate des sites et dans l'enceinte des bâtiments. Il s'assurera de la conformité de la structure avec la règlementation de signalétique dans les ERP. Il apportera ainsi son expertise sur les meilleures installations, les supports de signalétique les plus adéquates (technique, quantités) et leurs lieux d'implantation pour répondre aux objectifs précédemment cités.

H. LA CHARTE GRAPHIQUE

Le cahier des normes du logo est joint au dossier. Il conviendra de respecter les couleurs et les typographies associées à notre logo officiel, et ce, sur l'ensemble des supports.

À cet effet, le prestataire proposera à partir du cahier des normes, une ligne graphique signalétique, qui correspondra à la mission et à la diversité du public accueilli par l'E2C Marseille.

La charte graphique signalétique sera un véritable guide comprenant les règles d'utilisation et les caractéristiques des différents éléments graphiques (logos, couleurs, polices, symboles, etc.) à utiliser sur les différents supports de communication bâtimentaires de l'établissement.

La charte graphique signalétique est en effet applicable à tous les éléments de signalétique à l'intérieur des bâtiments de l'E2C Marseille (signalétique intérieure), sur les façades de ses bâtiments (signalétique extérieure) mais aussi aux abords (signalétique déportée).

Une charte graphique signalétique permet de garantir l'homogénéité et la cohérence de la communication visuelle et de renforcer notre image de marque.

La charte est applicable à l'ensemble des bâtiments de l'E2C Marseille, y compris sur ses nouveaux sites. Elle sera transmise au RPA sous forme d'un livret .PDF et de fichiers d'exécution.

Paraphes :

Exemple de sommaire attendu pour le guide

- Introduction
  - L'essentiel du logo de l'E2C Marseille
- Signalétique
  - Fondamentaux
    - Univers typographique
    - Univers coloriel
  - Principe de construction de la signalétique
    - Objectif
    - Le système graphique
    - Typologie de panneaux (vision éloignée / rapprochée) et vitrophanies
  - Signalétique déportée (vision éloignée / rapprochée)
  - Enseignes façade
  - Signalétique façade
  - Implantation de la signalétique façade
  - Signalétique intérieure
  - Signalétique pictogrammes
    - Les pictogrammes de sécurité et prévention / affichages obligatoires
    - Les pictogrammes d'usages et flèches directionnelles
  - Implantation de la signalétique intérieure

MAQUETTE ET CHARTE DE SIGNALÉTIQUE

Fichiers non fournis par l'E2C Marseille. À fournir par le titulaire et valider par l'E2C Marseille.

VALIDATION AVANT MISE EN PRODUCTION

Suite à la notification de la consultation, une réunion se tiendra entre le RPA et le titulaire pour valider définitivement la quantité et l'implantation des éléments de signalétique sur les quatre sites, les différents types de supports et la piste graphique. **Le titulaire du marché pourra apporter ses derniers conseils pour le meilleur choix possible.**

Une fois la validation définitive de tous les éléments précités faite par l'E2C, le titulaire du marché pour démarrer ses prestations.

Le RPA doit pouvoir visualiser les BAT numériques des supports avant la production.

Les validations seront faites par mail. Des corrections et des modifications pourront donner lieu à des échanges avant la validation du BAT, sur la base de **5 aller-retours maximum**.

Seule la validation du BAT déclenchera la production et le démarrage du délai pour l'exécution des prestations. Toute réalisation faite par le titulaire du marché sans validation du BAT par le RPA sera rejetée et non facturée.

DURÉE ET DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont ceux mentionnés sur le calendrier de réalisation proposé dans son offre par le titulaire et validé par le RPA lors de la première réunion de lancement du projet.

Paraphes :

VI. CONDITIONS GÉNÉRALES

A. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Faisant référence à l'article 1231-1 du Code Civil (dommages et intérêts) : « le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement des dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard de l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure. » Le prestataire devra fournir son attestation d'assurance à jour avant le démarrage de la prestation.

B. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les offres sont exprimées en Euro.

Le mode de règlement choisi pour les prestations est le virement ou le prélèvement. Le délai global de paiement pour l'E2C Marseille est de trente (30) jours à compter de la réception de la facture.

La prestation est financée par les fonds propres de l'E2C Marseille (budget de fonctionnement).

C. RÉSILIATION

Tout manquement aux obligations de service du fournisseur entrainera la rupture immédiate des engagements. Aussi, le défaut du respect desdits engagements, pourra entrainer la résiliation de plein droit par l'établissement, sans aucune formalité judiciaire ni pénalité financière, après mise en demeure resté sans effets sous 8 jours ouvrés (samedi inclus), auprès du fournisseur.

D. REDRESSEMENT OU LIQUIDATION JUDICIAIRE

Le jugement instituant le redressement ou la liquidation judiciaire est notifié immédiatement au pouvoir adjudicateur par le titulaire de l'accord-cadre. Il en va de même de tout jugement ou décision susceptible d'avoir un effet sur l'exécution de l'accord-cadre.
Le pouvoir adjudicateur adresse à l'administrateur ou au liquidateur une mise en demeure lui demandant s'il entend exiger l'exécution de l'accord-cadre. En cas de redressement judiciaire, cette mise en demeure est adressée au titulaire dans le cas d'une procédure simplifiée sans administrateur si, en application de l'article L.627-2 du Code de commerce, le juge commissaire a expressément autorisé celui-ci à exercer la faculté ouverte à l'article L.622-13 du Code de commerce.
En cas de réponse négative ou de l'absence de réponse dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de la mise en demeure, la résiliation de l'accord-cadre est prononcée. Ce délai d'un mois peut être prolongé ou raccourci si, avant l'expiration dudit délai, le juge commissaire a accordé à l'administrateur ou au liquidateur une prolongation, ou lui a imparti un délai plus court.

E. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Le contrat est soumis au droit français. A défaut de solution amiable, tout différend est soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Marseille.

Paraphes :

VII. RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

pour la candidature :

- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ou une attestation de régularité fiscale et sociale ;
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- un RIB ;
- un extrait Kbis ;
- l'attestation d'assurance.

pour l'offre* :

- cadre de réponse (Cf. Annexe ci-jointe) ;
- mémoire technique.

** Les attestations de visite (remise sur place et signée par les 2 parties) seront prises en compte dans l'analyse des offres.*

B. RÉCEPTION DES PLIS

Les plis seront déposés par voie dématérialisée à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'E2C Marseille par courriel à cao@e2c-marseille.net. La réception des plis est confirmée par retour de mail du pouvoir adjudicateur.

La date limite de remise des offres est le 8 décembre 2020 à 17h.

C. QUESTIONS DES CANDIDATS AVANT LA REMISE DES OFFRES

Toute demande de renseignements sur le dossier de consultation doit faire l'objet d'une demande par courriel : cao@e2c-marseille.net.

Paraphes :

D. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

1) Prix : 60 points

Chaque candidat formule son prix global et forfaitaire pour l'ensemble des prestations dans le cadre de réponse. Le candidat qui propose le prix le moins élevé obtient la note maximale soit 60 points.

Pour les autres, les candidats se verront attribuer une note calculée proportionnellement à la valeur étalon (le prix le moins disant) selon la formule suivante :

- [1 – [(offre du candidat – prix étalon) / prix étalon]] * 60.

2) Technique : 40 points

Le critère technique sera apprécié au travers du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre. Ce mémoire décrira la proposition technique du candidat et notamment la qualité des matériaux, la pertinence des fournitures proposées en fonction des différents sites, les délais de livraison et d'installation ainsi que les moyens humains et matériels affectés à l'E2C Marseille.

Une attention particulière sera demandée au candidat pour :

- la rédaction ;
- l'illustration ;
- la présentation générale.

Ce mémoire sera apprécié selon la méthode de notation suivante :

- 40 points = excellent ;
- 32 points = très satisfaisant ;
- 24 points = satisfaisant ;
- 16 points = moyennement satisfaisant ;
- 8 points = non satisfaisant.

E. RÉGULARISATION DES OFFRES

Une analyse des offres sera menée au cours de laquelle il pourra être demandé aux candidats des précisions sur les éventuelles discordances constatées dans une offre.

De plus, conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables seront éliminées. Toutefois, l'E2C pourra autoriser

Paraphes :

tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne pourra avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

En outre, à défaut de réponse dans le délai imparti dans la demande, l'offre sera considérée comme non conforme. Les offres qui restent irrégulières seront éliminées.

F. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VIII. CONTACTS

Commission d'Appel d'Offres (CAO) :
Laurent GIANGRECO 06 16 38 37 34 cao@e2c-marseille.net

Service communication marketing :
Élodie HUBERT-FRAISSINET 06 15 13 11 81 elodie.hubert@e2c-marseille.net.

IX. SIGNATURE

La présente offre est acceptée.

- ☐ En ce qui concerne la prestation globale (à parapher et signer)
- ☐ Elle est complétée par les annexes suivantes (à parapher) :
- Annexe n° 1 : Cadre de réponse ;
- Annexe n° 2 : Attestation de visite ;
- Autres annexes fournies le cas échéant par le candidat.

À Marseille, le	A Marseille, le
Cachet de l'entreprise Signature *(représentant(s) habilité(s) à signer le contrat*	Le représentant du pouvoir adjudicateur

En cas d'envoi du présent document par mail, joindre en annexes les accusés de réception des deux parties.